



Depuis de nombreux mois, la CGT demande des revalorisations salariales afin de compenser la hausse des prix, amplifiée par les profits, que subissent les salarié.e.s. L'urgence est à l'augmentation des salaires, des retraites et des minimas sociaux.

Depuis 2 ans, au prétexte de la guerre en Ukraine dans un premier temps, l'inflation repart à la hausse et les prix s'envolent. Voici les augmentations significatives constatées :

- Inflation : +4,9 % en 2023
- Électricité : entre +8,6 % et +9,8 % sur les tarifs en février 2024
- Prix Alimentation : +12 % sur l'année 2023

Et dans le même temps, alors que le gouvernement et le medef martèlent à qui veut les entendre qu'il n'y a pas d'argent, que les impôts sur les entreprises seraient confiscatoires, les profits des grandes entreprises explosent et les plus riches bénéficient d'augmentations de leur rémunération :

- CAC40 : en 2022 profits records +142 milliards
- Dividendes : +21 % en 2023 par rapport à 2022 soit +97,1 milliards. La France a été la championne d'Europe en 2023 des dividendes versées aux actionnaires.
- Députés : + 5,4 % soit 305 €/mois à partir de février 2024 pour leur frais de mandats

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Les salariés et pour ce qui nous concernent le traitement des fonctionnaires sont régulièrement rattrapé par la hausse du SMIC (indexé sur l'inflation) paupérisant et smicardisant toujours plus les bas revenus :

- Fonction publique : augmentation en 2 temps +1,5 % en juillet 2023 et 5 points d'indice soit +20 €/mois en janvier
- Année blanche annoncée pour 2024 en terme d'augmentation de la valeur du point d'indice
- DGFIP : négociation encours avec une dernière proposition quasi - équivalente à l'augmentation proposée par la fonction publique en janvier.

Ces annonces, largement insuffisante au demeurant, sont très loin de compenser le décrochage entre la valeur du point d'indice et l'inflation que les fonctionnaires subissent depuis maintenant 20 ans.

La CGT dénonce l'année blanche annoncée par le gouvernement et exige une revalorisation significative des rémunérations et des carrières pour stopper la paupérisation de l'ensemble des agent.e.s publics.

Entre 2020 et 2023, l'évolution du point est de 16 % pendant que l'évolution de l'indice des prix est de 49 %.

Pour rattraper les pertes subies par les agents et agents depuis 2000, le point d'indice devrait être à 6,33 € au lieu de 4,92 €. ([lien évolution](#))

On le constate, de l'argent, il y en a que se soit pour **faire des cadeaux fiscaux** ([affaire Neymar/Darmanin](#)) ou pour **augmenter les frais de mandats des député.e.s** par exemple.

La CGT Finances Publiques exige de la Direction Générale, dans le cadre des négociations indemnitaires en cours :

- **une augmentation substantielle aux agent.e.s de la DGFIP de l'allocation complémentaire de fonction (ACF) ;**
- **pas de système de prime pour quelques-uns au détriment des autres ;**
- **pas de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;**
- **une augmentation conséquente de l'allocation forfaitaire de télétravail ;**
- **une véritable revalorisation de la prime de rendement ;**
- **une véritable politique d'Égalité abondée d'un budget conséquent palliant les écarts de rémunération ;**

- **un taux de 50 % de primo nominations des personnes de chaque sexe dans les emplois prévus par la loi « Sauvadet » (annexe décret d'application n°2018-1306 du 27 décembre 2018) et au-delà.**

Ces revendications ne sont en rien substitutives aux améliorations nécessaires à apporter au niveau ministériel comme la revalorisation de la valeur du point d'ACF et de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT).

Tout comme avancer au niveau DGFIP ou ministériel n'est en rien contradictoire avec l'urgence au niveau Fonction publique :

— d'une augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice (base de calcul de nos salaires) et une indexation sur l'inflation ;

— de mesures de rattrapages complémentaires ;

— le bénéfice pour l'ensemble de la Fonction publique du complément de traitement indiciaire (CTI) à l'instar des secteurs de la santé.

Rappelons aussi l'urgence de revaloriser les remboursements de nos frais professionnels.

Public: [Infos / actions](#)
[Rémunérations](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
